

A la soupe !

*Entre le loup du théâtre
et les rives de l'Arve
il pleut des graines de peupliers
et des graines de rire
la soupe est brûlante et le pain croustillant
les voix rassemblent fèves et rêves
Sur l'écran tout à l'heure les pieds d'un paysan
s'enfonçaient dans la terre noire et les visages
d'Omelia Contadina criaient silencieusement
tandis qu'ici les pois chiches fredonnent
le chant de l'avenir
et manger rime avec changer*

Pour fêter la première Assemblée générale de la CALIM

2 mai 2026
Denise Mützenberg

Procès-verbal de l'Assemblée constitutive de l'Association Calim

Lieu : Théâtre du Loup, Genève

Date : 2 mai 2026

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Lecture et adoption des Statuts
3. Élection des membres du Comité
4. Vote sur le montant de la cotisation annuelle des membres
5. Élection de l'organe de contrôle des comptes
6. Divers

A 11h, l'Assemblée, composée de 87 personnes, désigne Mathieu Ziegler et Fanny Brunet pour co-présider la séance par 86 votes en faveur et une abstention.

La co-présidence de l'Assemblée nomme Suzanne Schmitt comme secrétaire de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

La co-présidence propose l'ordre du jour au vote.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Lecture et adoption des Statuts

La co-présidence de l'Assemblée passe la parole aux membres du Groupe de travail gouvernance pour présenter les Statuts à l'Assemblée constitutive. Le travail accompli et les consultations menées pour parvenir au texte présenté sont exposés. Les buts et les activités de l'Association sont lus à l'Assemblée. Les principaux articles des figurent dans le journal distribué à l'Assemblée en début de séance.

Le Groupe de travail gouvernance répond à quelques questions de clarification, notamment sur le statut de membre. Seules les personnes physiques peuvent devenir membres de la Calim.

La co-présidence de l'Assemblée propose les Statuts au vote. Il faut l'approbation de 2/3 des voix exprimées pour les adopter.

Les Statuts sont adoptés à l'unanimité.

3. Élection des membres du Comité

La co-présidence rappelle que les Statuts prévoient un nombre minimum de 5 mais pas un nombre maximal de membres du Comité. En ce jour, 27 personnes se présentent pour siéger au Comité :

Anne-Claude Ghirardi Traub	Nadine Gyger
Aurélie Manuel	NiCo Rouillon
Ayooshee Dookhee	Nicole Petitpierre
Candice Martinez	Olivia Falkowitz
Daniel Traub	Raluca Hartu
Daouda Thiaw	Sabine Monnier
Dario Genga	Sebastian Oreiro
David Gutierrez	Stefania Malangone
David Laou	Stéphanie Metzger
Diane Jacquet	Suzanne Schmitt
Esther Um	Sylvain Hess
Fatiha Kenef	Violeta Maich
Marie-Amandine Grand	Yaku Fernandez Landa
Maxime Weissbaum	

La co-présidence propose une élection en bloc à la majorité des voix des personnes présentes.

Les 27 candidate-es sont élu-es en tant que membres du Comité de l'Association à l'unanimité.

Tous les membres de l'Association peuvent rejoindre le comité citoyen et les groupes de travail selon une procédure qui sera détaillée dans un règlement interne de l'Association. Les groupes locaux dans différents quartiers (Pâquis, Meyrin, Servette/Charmille, Jonction) sont en cours de constitution et sont rejoignables par toutes personnes intéressées.

4. Vote sur le montant de la cotisation annuelle des membres

La co-présidence repasse la parole aux membres du Groupe de travail gouvernance pour présenter la proposition concernant la cotisation des membres. Il est proposé une cotisation de CHF 0 pour l'année 2026.

Une discussion s'ouvre sur la pertinence de ce montant par rapport à un montant de cotisation fixé à prix libre ou à CHF 10 qui symboliserait l'engagement des membres. Le Groupe de travail gouvernance rappelle que l'Association n'a pas encore pu déterminer à quoi pourrait être affectée la cotisation des membres.

La co-présidence propose au vote un montant de cotisation à CHF 0.

8 voix contre, 7 abstentions, 72 voix pour

La cotisation annuelle à CHF 0 pour l'année 2026 est acceptée.

5. Élection de l'organe de contrôle des comptes

La co-présidence annonce que la fiduciaire Moore Stephens Refidar SA se présente en tant qu'organe de contrôle des comptes.

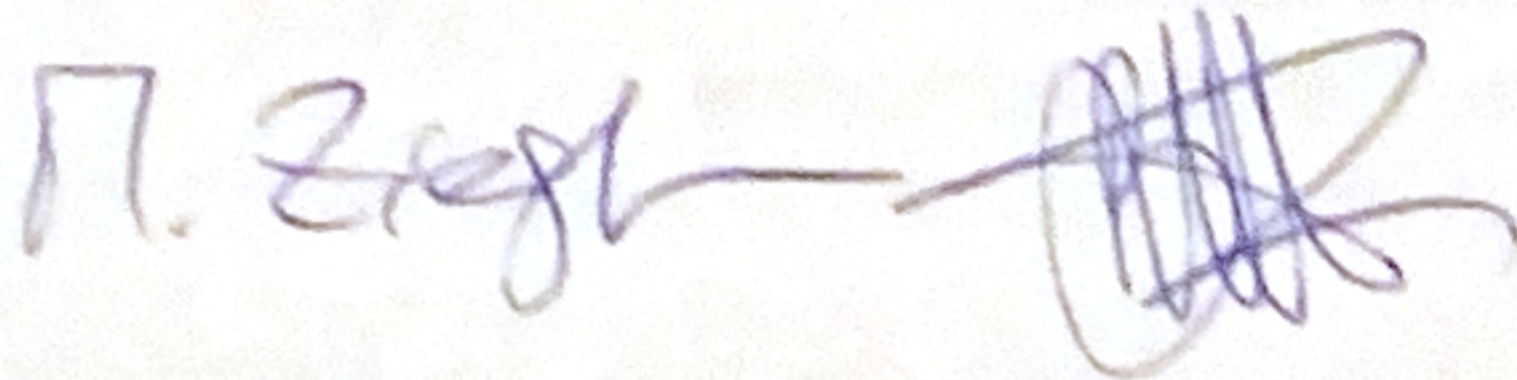
Le montant de leurs honoraires proposés est précisé suite à une question de l'Assemblée.

Moore Stephens Refidar SA est élu en tant qu'organe de contrôle des comptes de l'Association par 76 votes oui et 11 abstentions.

6. Divers

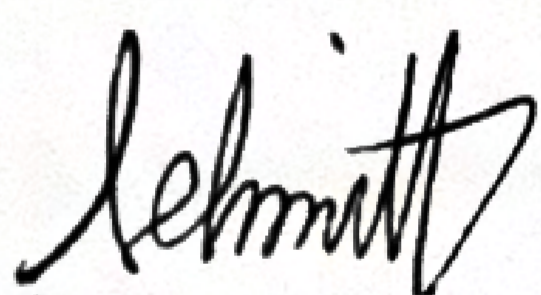
Pas de divers annoncé.

La co-présidence de l'Assemblée clôt la séance à 11h54.



Mathieu Ziegler et Fanny Brunet

Les co-président-es de l'Assemblée



Suzanne Schmitt

Rédactrice du PV